ECF AUDIT

JEAN-PIERRE EMMERICH
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE
CAMILLE LEJEUNE
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEURS DE MISSION

APTIMA

Association de la Loi du 1er Juillet 1901

26, rue des Closeaux
78 200 MANTES LA JOLIE

SIRET : 326 738 812 00071 ; APE : 94 99Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

ECF AUDIT

JEAN-PIERRE EMMERICH
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE
CAMILLE LEJEUNE
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEURS DE MISSION

APTIMA
26, rue des Closeaux
78 200 MANTES LA JOLIE

A l'assemblée générale de l'association APTIMA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APTIMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association et à l'analyse des comptes de tiers.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes,

le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 7 juin 2019

Le Commissaire aux comptes,

Jean-Pierre EMMERICH

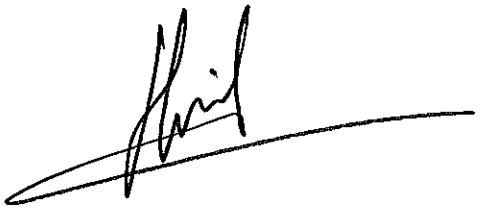

KPMG Bilan actif

Aptima Association

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2017
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	58 497	37 907	20 590	17 691
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	58 497	37 907	20 590	17 691
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	1 964 165	58 134	1 906 030	9 635
		Inst.techniques, mat.out.industriels	276 493	218 253	58 239	61 097
		Autres immobilisations corporelles	506 187	326 449	179 738	124 856
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				1 497 989
		Avances et acomptes				
		TOTAL	2 746 846	602 837	2 144 009	1 693 578
	Immobilisations financières (2)	Participations	400		400	400
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	2 883		2 883	15 569
		TOTAL	3 283		3 283	15 969
		Total I	2 808 627	640 745	2 167 882	1 727 240
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	702 305	19 077	683 228	304 438
		Autres créances	600 895		600 895	312 161
		TOTAL	1 303 201	19 077	1 284 124	616 599
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement	289		289	289
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	416 809		416 809	313 095
		Charges constatées d'avance (4)	22 540		22 540	22 237
		Total II	1 742 841	19 077	1 723 764	952 222
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	4 551 468	659 822	3 891 646	2 679 462
Renvois		(1) Dont droit au bail				
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
		(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
		Dons en nature restant à vendre				
		Autres				

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

KPMG

Bilan passif (avant répartition)

Aptima Association

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		Passif (avant répartition)	Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	271 810	254 626
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	8 521	8 521
		Report à nouveau	708 403	594 867
		Résultat de l'exercice	135 483	-57 661
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports	85 701	32 639
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecarts de réévaluation		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	1 209 918	832 992
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		9 552
		Provisions pour charges	29 002	38 649
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II	29 002	48 202
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 850 660	1 300 000
		Emprunts et dettes financières divers (3)		
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 284	76 155
		Dettes fiscales et sociales	544 725	373 999
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 643	7 981
		Autres dettes	49 411	40 132
		Instruments de trésorerie		
		Produits constatés d'avance		
		Total III	2 652 725	1 798 268
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	3 891 646	2 679 462
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	2 652 725	1 798 268
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	268	
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

KPMG

Compte de résultat

Aptima Association

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	32 623	874
	Production vendue : Biens	26 614	88 108
	Services liés à des financements réglementaires		547
	Autres services	1 597 529	961 578
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	**1 656 768**	**1 051 108**
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	245	225
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	1 489 487	814 609
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	22 594	101 378
	Autres produits	9 140	17 022
	Total des produits d'exploitation I	**3 178 235**	**1 984 343**
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	4 081	
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	99 305	61 330
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	306 018	272 963
	Impôts, taxes et versements assimilés	135 218	83 185
	Salaires et traitements	1 870 875	1 224 164
	Charges sociales	468 521	309 676
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations : amortissements	124 961	73 732
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations : provisions		
	Dotations d'exploitation • sur actif circulant : provisions	15 696	
	Dotations d'exploitation • pour risques et charges : provisions	831	2 833
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	150	852
	Total des charges d'exploitation II	**3 025 661**	**2 028 738**
	Résultat d'exploitation (I-II)	**152 574**	**-44 394**
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	330	795
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	**330**	**795**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	27 579	4 509
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	27 579	4 509
	Résultat financier (V-VI)	**-27 248**	**-3 714**
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**125 325**	**-48 109**
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier	14 762	7 362
	immobilier		

Edité à partir de Loop V3.12.7

ECF AUDIT
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

KPMG

Compte de résultat

Aptima Association

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	9 552	
	Total des produits exceptionnels VII	29 552	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 129	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 265	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		9 552
	Total des charges exceptionnelles VIII	19 395	9 552
	Résultat exceptionnel (VII-VIII)	**10 157**	**-9 552**
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	**3 208 119**	**1 985 138**
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	**3 072 636**	**2 042 800**
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	135 483	-57 661
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Edité à partir de Loop V3.12.7

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2018

Aptima Association

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.	Evénements principaux de l'exercice	3
2.	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
1.	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.	Actif circulant	7
2.2.1	Actif circulant / dépréciations	7
3.	Fonds associatifs	7
2.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	8
2.3.2	Provisions	8
4.	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	11
5.	Compte de résultat	12
2.5.1	Résultat par activité ou établissement	12
2.5.2	Contributions volontaires en nature	12
2.5.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	12
3	Informations relatives à la fiscalité	13
1.	Impôt sur les bénéfices	13
3.1.1	Impôt différé	13
3.1.2	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	13
4	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	14
1.	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	14
2.	Informations relatives à l'effectif	15
5	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	16
1.	Engagements financiers donnés et reçus	16
2.	Engagements pris en matière de crédit-bail	17

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

1 Faits majeurs

1. Evénements principaux de l'exercice

Fin 2017, l'association a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier construit sur un terrain d'une contenance totale de 11.806 m² situé au 26 rue des Closeaux. L'acquisition d'un montant de 1 300 000 euros a été mise en service dans le courant de l'exercice 2018 suite au déménagement dans ces nouveaux locaux.

L'association a fusionnée avec l'association Réciprocité Seine Aval avec un traité de fusion simplifié signé en date du 12 juin 2018 et une date d'effet rétroactive au 1er janvier 2018. L'association Réciprocité Seine Aval a été absorbée par l'association Aptima.

L'activité de l'association Réciprocité Seine Aval est le service urbain de proximité et d'éco-citoyenneté (propreté des espaces publics).

Pour l'exercice 2018, l'association est fiscalisée sur les activités de l'entreprise d'insertion et de la Ressourcerie.

L'activité de l'entreprise d'insertion a été impactée par la gestion de deux nouvelles déchetteries dans le courant de l'année 2018 situées dans les villes des Mureaux et d'Epône Gargenville.

2. Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

1. Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	45 218	13 280	-	-	58 498
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	45 939	470 453	50 216	1 497 989	1 964 165
	Install. Tech., mat., outillage	251 530	24 964	-	-	276 494
	Install. générales, ag. Am. divers	132 049	43 928	86 369	-	89 608
	Matériel de transport	305 334	60 800	-	-	366 134
	Mat bur., informatique, mobilier	40 399	10 320	273	-	50 446
	Immo. Corp. En cours	1 497 989	-	-	-1 497 989	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	2 273 240	610 465	136 858	-	2 746 847
Immobilisations financières	Participations	400	-	-	-	400
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	15 569	-	12 686	-	2 883
	Total IV	15 969	-	12 686	-	3 283
	Total général	2 334 427	623 745	149 544	-	2 808 628

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	27 526	10 382	-	37 908
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	36 303	60 249	38 417	58 135
	Install. Tech., mat., outillage	190 432	27 822	-	218 254
	Install. générales, ag. Am. divers	111 235	11 049	84 903	37 381
	Matériel de transport	209 531	38 023	-	247 554
	Mat bur., informatique, mobilier	32 159	9 627	273	41 514
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	579 661	146 770	123 593	602 838
	Total général	607 187	157 152	123 593	640 745

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	*2 à 5 ans*
Installations générales	Linéaire	*2 à 10 ans*
Matériel de transport	Linéaire	*3 à 5 ans*
Matériel de manutention	Linéaire	*3 à 5 ans*
Matériel bureautique et informatique	Linéaire	*2 à 3 ans*
Mobilier	*Linéaire*	*2 à 8 ans*

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2. Actif circulant

2.2.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	3 381	15 696	-	19 077
Autres	-	-	-	-
TOTAL	3 381	15 696	-	19 077

3. Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01).

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise Entreprise Insertion	140 457	5 066		145 523
Fonds associatifs sans droit de reprise Ressourcerie	113 946	746		114 692
Fonds associatifs sans droit de reprise Librairie	223	2 659		2 882
Fonds associatifs sans droit de reprise RSA		8 712		8 712
Réserves	8 521			8 521
Report à nouveau	594 867	113 536		708 403
Résultat	-57 661	135 483	-57 661	135 483
Fonds associatifs avec droit de reprise Entreprise Insertion	19 167		5 067	14 100
Fonds associatifs avec droit de reprise Ressourcerie	295	59 828	745	59 378
Fonds associatifs avec droit de reprise Librairie	13 177		2 659	10 518
Fonds associatifs avec droit de reprise RSA		1 706		1 706
TOTAL	832 992	327 736	-49 190	1 209 918

La diminution des fonds associatifs avec droit de reprise correspond au passage de ces subventions au statut « sans droit de reprise ». Ce passage est effectué au prorata des amortissements des biens financés.

2.3.2 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	9 553		9 553	
Provisions pour pensions	25 910		1 483	24 427
Provisions pour charges	12 739		8 164	4 575
TOTAL	48 202		19 200	29 002

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2.3.2.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour pensions			
Provisions pour charges			
TOTAL			

2.3.2.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	9 553		
Provisions pour pensions	1 483		
Provisions pour charges	8 164		
TOTAL	*19 200*		

2.3.2.3 Justification des provisions

La méthode de calcul de la provision indemnités de départ à la retraite est détaillée au point suivant.

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

La provision pour charges est constituée des éléments suivants :

- Provision pour impôt de 4 575 €. Cette provision correspond à l'impôt futur à payer lié à l'indemnité d'assurance perçue en 2006 (152 509 €). En effet, cette indemnité est fiscalement imposable au même rythme que le bien remplacé (centre de tri). Cette provision est reprise au fur et à mesure du paiement de l'impôt correspondant (estimé au taux réduit de 15 %).

2.3.2.4 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	24 427		24 427
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

L'entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

- La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

— âge de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),

— taux d'actualisation : 2,00 %,

— convention collective utilisée : Atelier Insertion,

— table de mortalité : INSEE TD 2004/2006,

— table de turn-over considéré comme faible dans l'entreprise,

— taux d'augmentation annuel des salaires : 1,50 % pour l'ensemble du personnel,

— seuls les salariés permanents de l'association sont concernés par ce calcul.

Le pourcentage retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 45%.

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4. État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	3 283	3 283	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	702 306	683 229	19 077
	Autres	600 896	600 896	
Charges constatées d'avance		22 540	22 540	
TOTAL		1 306 485	1 287 408	19 077

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	1 850 660	89 129	458 140	1 303 391
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		157 284	157 284		
Dettes fiscales et sociales		544 726	544 726		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		50 644	50 644		
Autres dettes		49 411	49 411		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		2 652 725	891 194	458 140	1 303 391

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

Emprunts souscrits en cours d'exercice	600 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

5. Compte de résultat

2.5.1 Résultat par activité ou établissement

	Résultat comptable de l'exercice	2018	2017
1	Envers les collectivités locales	1 431 265 €	766 831 €
2	Envers des tiers	225 503 €	284 277 €
	Chiffres d'affaires	1 656 768 €	1 051 108 €
	Subvention d'exploitation	1 489 487 €	814 809 €
	Total des produits liés à l'activité	3 146 255 €	1 865 917 €

2.5.2 Contributions volontaires en nature

Il n'y a plus de mise à disposition des locaux par la communauté d'agglomération. L'association paie un loyer pour un montant annuel de 26 100 €.

2.5.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	ECF Audit
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 521 €
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	6 521 €

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

3 Informations relatives à la fiscalité

1. Impôt sur les bénéfices

3.1.1 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases	- Provision pour charges fiscales déductibles en 2018	4 682 €
	- Provision pour impôt (IS)	4 575 €
	- Subventions d'investissement perçues restant à étaler	85 701 €
Taux d'imposition : 15%		
Créance d'impôt différé		14 244 €

3.1.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de l'entité à la clôture de l'exercice s'élève à 67 674 euros.
Au compte de résultat, la société a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).
Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en Dettes sociales et Fiscales pour 67 674 euros.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.
Il traduit le droit au CICE acquis par l'entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice 2018.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière :

— de formation ;

— d'investissements.

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

4 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

1. Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Ce texte précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50.000 € et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadres dirigeants bénévoles et salariés ».

L'article 20 de la loi précitée fait référence à la notion de « cadres dirigeants ». Cette notion est différente de la notion de simple « dirigeant », puisqu'elle regroupe, conformément aux dispositions de l'article L.3111-2 du Code du travail « les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou leur établissement ».

La notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier de l'association APTIMA, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association APTIMA n'a au cours de l'exercice rémunéré qu'un seul cadre dirigeant au sens de ce texte et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette information.

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Encadrants	32	
Personnel en insertion (CDDI)	29	
Personnel en contrat avenir (Ressourcerie, Librairie et Réciprocité)	50	
TOTAL	111	

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

1. Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		650 000 €
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles	950 000 €	
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE
DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT

2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine				58 114	58 114
Redevances payées :					
— Cumuls exercices antérieurs				43 072	43 072
— Exercices				14 763	14 763
TOTAL				57 836	57 836
Redevances restant à payer :					
— A 1 an au plus				14 731	14 731
— A plus d'1 an et 5 ans au plus				13 506	13 506
— A plus de 5 ans					
TOTAL				28 236	28 236
Valeur résiduelle :					
— A 1 an au plus					
— A plus d'1 an et 5 ans au plus				3 185	3 185
— A plus de 5 ans					
TOTAL				3 185	3 185
Montant pris en charge dans l'exercice				14 763	14 763

ECF AUDIT
161, av. G. Péri
91700 STE-GENEVIÈVE DES-BOIS
Tél. : 01 69 51 11 51
www.eucofi.fr
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT